



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01173

Numéro SIREN : 492 078 696

Nom ou dénomination : A.MTEC GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2015 sous le numéro de dépôt 1782



LE 12 FEV. 2015

A1782

**A.MTEC GROUPE**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 84 269.00 €

Siège social : 10 rue de Bellinière

49800 TRELAZE

492 078 696 RCS ANGERS

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 1ER DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,

Et le premier décembre, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 12 novembre 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

**Monsieur Médéric CHADAGNE** préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 4 957 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Michel LEFORT, commissaires aux comptes, a été convoqué par lettre remise en main propre en date du 12 novembre 2014.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination de nouveaux commissaires aux comptes pour les remplacer,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que, du fait de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Michel LEFORT ainsi que de la démission de Monsieur Jean-Luc GIRARD, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide la nomination de :

- la société 2AE AUDIT,  
domiciliée à ST JULIEN DE CONCELLES (Loire Atlantique), 33 rue de la Gare,  
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,  
ainsi que de :
- la société IDEO CONSEIL  
domiciliée à ANGERS (Maine et Loire), 17 place du Docteur Bichon, Le Clémenceau,  
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

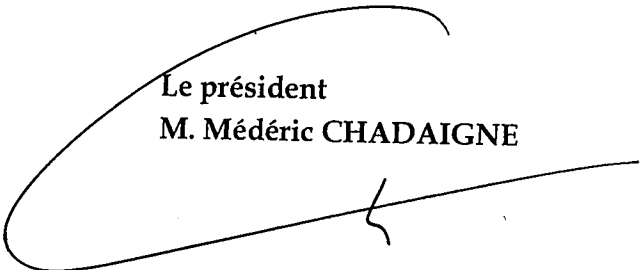
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président  
M. Médéric CHADAIGNE



Un associé  
M. Michel TOUCHARD

